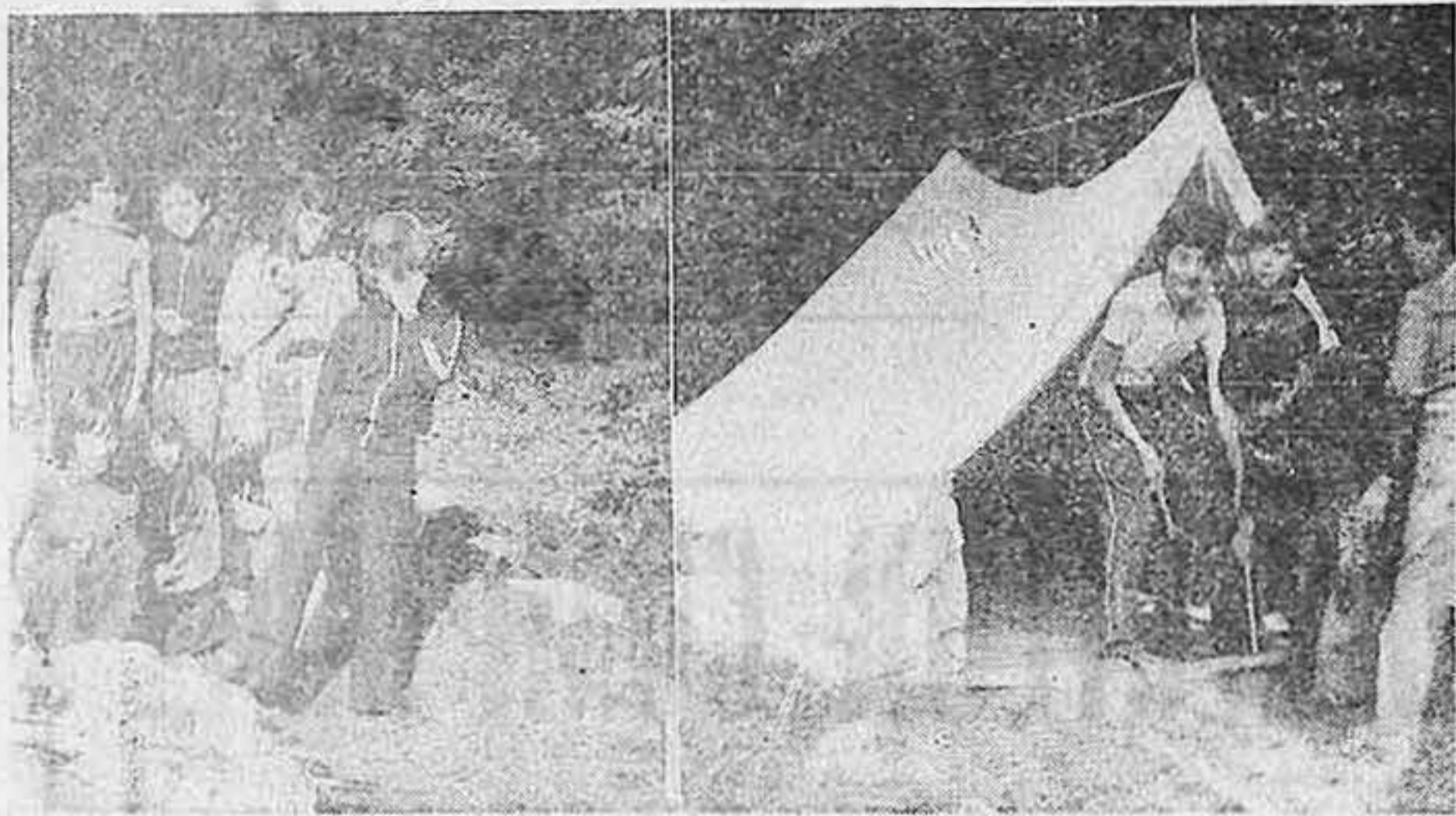


LE POINT SUR LES COLONIES DE VACANCES AVEC MARIUS AUTRAN, ADJOINT AU MAIRE

II. - L'Etat devrait financer les locaux, les équipements, les activités sportives...



En 1947, quelques poignées de petits seynois, étaient partis en colonies de vacances, contre 1200 cette année, sans compter 50 adolescents en Ardèche et à Bellemonte, et 440 dans les Centres aérés des Sablottes et des Plaines.

En 30 ans, les « Colonies » ont bien changé, et même leur nom : ce sont maintenant des Centres de Loisirs avec hébergement tandis que les Centres aérés sont devenus des Centres de Loisirs sans hébergement.

Mais ces changements qui ont fait que plusieurs centaines de seynois sont allés à la montagne cette année, ces changements donc, à qui les doit-on ?

Essentiellement à la municipalité démocratique qui, année après année a acheté des propriétés, a amélioré les conditions d'accueil pour que les enfants soient le mieux possible à fait un effort pour le recrutement de moniteurs et de directeurs hautement compétents. Mais d'un autre côté les charges les plus diverses s'accroissent, et les aides de l'Etat sont toujours plus rares, si ce n'est même inexistantes. Nous allons voir de quelle façon :



Le problème des charges

Marius AUTRAN : « Depuis 3 ans, les colonies voient leur nombre d'enfants stagner.

« Cette stagnation est la conséquence des difficultés financières imposées à la commune : que d'austérité imposée au budget de la ville (souvenez-vous de l'augmentation arbitraire des impôts de 8 pour cent décidée par le Préfet) a entraîné l'impossibilité d'acheter de nouvelles propriétés et la limitation des frais d'entretien, d'où une capacité d'accueil réduite.

« Les frais de fonctionnement s'accroissent d'année en année (40 pour cent en 2 ans). Le coût de la vie augmente, ainsi que les charges : assurances, ASSÉDIC, TVA sur les investissements et les dépenses d'alimentation, les impôts sur les locaux et les salaires. Tout cela est injuste alors qu'il s'agit d'une organisation comme la Caisse des écoles qui est à but non lucratif. Ce système est injuste donc antisocial ».

Le problème de l'encadrement

Nous avons vu dans notre précédent article, qu'à l'origine, il n'y avait pas de moniteurs ni de directeurs véritablement formés. Cela était remplacé par la bonne volonté de chacun et beaucoup de dévouement. « La municipalité a donc créé un

centre de formation des moniteurs, remplacé depuis quelques années par le CEMEA. Mais ce centre ne bénéficie que d'une aide insuffisante de l'Etat et les stages très coûteux sont supportés par la Caisse des écoles qui a remboursé en 2 ans les sommes suivantes :

Frais de stage directeur (75) : 1320 F.

Frais de stage animateur (75) : 6906 F.

Montant total des frais de stage animateurs (formation) : 75 : 400 F, 76 : 490 F. Frais de stage (perfectionnement) animateurs : 310 francs ; frais de stage (perfectionnement) directeurs : 350 F. Frais de stage 76, formation - directeur 75 : 490 F, 590 F.

Malgré ces nombreuses difficultés, la municipalité persiste dans sa politique en faveur des couches les plus défavorisées de la population. C'est ainsi que le frais de séjour d'un petit seynois en colonie de vacances ne coûte à la famille que la somme modique de 260F. Alors que dans d'autres municipalités (certaines dans notre département) le séjour revient à 800, 1000 ou 1400 F. Les participations familiales ne couvrent que les dépenses d'alimentation. La ville assure par ses deniers, l'entretien des locaux, du personnel de maison, etc.

L'Etat ne remplit pas ses devoirs

Toutes les charges que nous

venons d'énumérer sont supportées par la Caisse des écoles et la municipalité. L'Etat, lui, ne considère pas les loisirs et les vacances de la jeunesse comme un besoin de notre temps, alors que les colonies de vacances devraient être vues sous l'angle d'un service national. Car la vie moderne est de plus en plus difficile pour les jeunes de la ville : de très nombreux parents travaillent, nos villes n'ont pas d'espaces libres, la pollution de l'atmosphère s'accroît, etc.

« Les devoirs de l'Etat, s'il était quelque peu soucieux de l'avenir de la jeunesse, devraient être pour le moins ceux-ci : financer les locaux, les équipements, les activités sportives et assurer la gratuité de la formation des animateurs et formateurs ».

Au pouvoir la gauche appliquerait le Programme Commun de Gouvernement qui prévoit : « L'Etat prendra des engagements budgétaires pluri-annuels pour le fonctionnement des réalisations sportives et socio-éducatives et le financement de la formation, du perfectionnement, de la rétribution ou de l'indemnisation des animateurs permanents ou vacataires ».

L. NORE.

Sur nos photos : la colonie de Presles.